

et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar* et *Bailieborough* dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance, du *Canada*, ce vingt-quatrième jour de février, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le quatrième jour d'avril prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du *Canada* se trouve prorogée au QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le ONZIÈME jour d'AVRIL prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'*Ottawa*, le dit Quatrième jour d'AVRIL prochain, Nous voulons EN CONSÉQUENCE, que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité d'OTTAWA, JEUDI, le ONZIÈME jour d'avril prochain pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du *Canada*, pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.